

**MAIRIE**  
DE  
**Touillon-et-Loutelet**  
**Doubs (25370)**



**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
en date du mardi 4 février 2025 à 20 h 00

**Etaient présents** : M. Sébastien POPULAIRE, M. Laurent DREYFUS, M. Fabrice DUMONT, M. Sébastien BOURGEOIS, Mme Bernadette MONNIER, M. Olivier MUSY, M. Damien OLIVIER, M. Pierre-Henri ROBBE, M. Florian VOINET.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme Emilie GENAY qui a donné procuration à Mme Bernadette MONNIER, M. Anthony VUEZ.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Olivier MUSY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

**Date de convocation** : 28/01/2025

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour de la séance**

1. Approbation du Procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2024 ;
2. AMO pour sécurisation traversée RD45 + Aménagement liaisons douces : Engagement de la commune à ne pas affermir la tranche optionnelle ;
3. Mise à disposition de coupes de bois chablis pour construction de la maison de santé pluridisciplinaire d'Oye-et-Pallet ;
4. Travaux cimetière communal de Saint Antoine ;
5. Affaires et questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il en profite pour réitérer ses vœux à l'équipe municipale. Après la nomination de M. Olivier MUSY en tant que secrétaire, il passe à l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2024 :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler à propos du précédent procès-verbal de séance du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2024. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Délibération n°01/2025 – AMO pour sécurisation de la traversée de la RD45 + Aménagement liaisons douces : Engagement de la commune à ne pas affermir la tranche optionnelle :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cabinet « BL Evolution » mise en œuvre avec le concours du Département du Doubs pour le projet de sécurisation de la traversée de la RD45 et l'aménagement de liaisons douces entre le Touillon et le Loutelet. La tranche ferme comprenant un diagnostic et un programme de travaux a été réalisée au printemps 2024. Le contrat comprenait également une tranche optionnelle pour un accompagnement à la réalisation du programme de travaux proposé dans la tranche ferme.

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion de la commission voirie et au vu du choix des travaux futurs retenus, il ne lui semble pas nécessaire de se faire accompagner dans la mise en œuvre de ces travaux.

Il demande par conséquent, au conseil municipal, de valider sa proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de la bonne réalisation de la prestation du cabinet « BL Evolution » ;
- Décide de renoncer à affermir la tranche optionnelle ;
- Autorise M. le Maire à demander le versement de la subvention définitive au département du Doubs.

Télétransmise en préfecture le 25 février 2025

Affichée le 11 février 2025

Publiée sur le site internet le 11 février 2025

### **3. Délibération n°02/2025 – Mise à disposition de coupes de bois chablis pour construction de la maison de santé pluridisciplinaire d'Oye-et-Pallet :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune d'Oye-et-Pallet a pour projet la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Le choix de privilégier l'utilisation de bois local constitue une orientation importante. Le bois sera issu, en partie, de la forêt communale du TOUILLON-ET-LOUTELET. Les besoins en bois ronds résineux pour ce projet sont estimés à environ 950 m<sup>3</sup> dont 150 m<sup>3</sup> environ proviendront de notre commune.

Il est proposé à la commune du TOUILLON ET LOUTELET de mettre à disposition du projet de construction présenté ci-dessus les coupes suivantes :

**Forêt Communale de TOUILLON-ET-LOUTELET :** Chablis de parcelles diverses pour un volume de 150 m<sup>3</sup> environ (bois fraîchement scolytés).

Ces coupes seront vendues de gré à gré à l'entrepreneur retenu pour le marché, dans les conditions déterminées par celui-ci, et au prix du marché. Les bois seront vendus façonnés, bord de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- Décide de mettre à disposition du projet de la maison de santé, les coupes des parcelles citées ci-dessus de la Forêt Communale du TOUILLON ET LOUTELET.
- Demande que ces coupes soient vendues de gré à gré à l'entrepreneur retenu pour le marché, en vente de bois façonnés à la mesure (classement comtois), dans les conditions déterminées par les documents contractuels de la consultation.
- Valide les conditions de prix suivantes, fixées par l'ONF vendeur, et conformes aux prix de marché :
  - Grumes scolytées : 55,00 €/m<sup>3</sup>
  - Déclassés : Prix de campagne indiqués dans l'annexe 2024 des procédures territoriales de vente.

Ces coupes étant vendues façonnées bord de route, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Télétransmise en préfecture le 25 février 2025

Affichée le 11 février 2025

Publiée sur le site internet le 11 février 2025

#### **4. Délibération n°03/2024 - Cimetière co-paroissial de Saint Antoine :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Mme le Maire de Saint Antoine à propos du cimetière communale. Suite à une formation sur le thème funéraire, la gestion du cimetière Co-paroissiale ne semble pas conforme avec la législation.

Mme le Maire de Saint Antoine a sollicité une entreprise qui propose de remettre à jour l'organisation (Diagnostic technique, relevé topographique et plan du cimetière cadastré, recollement des concessions, soutien administratif et juridique). Coût d'un montant de 6 925,20 € TTC. Il semble également nécessaire de revoir le prix des concessions.

D'autre part, deux arbres situés dans l'enceinte du cimetière pourraient occasionnés des dégâts importants en cas de chute. Au vu du réchauffement climatique et des tempêtes de plus en plus violentes, elle propose l'abattage de ces deux arbres. Pour ces travaux, elle a fait établir un devis pour un montant de 2 544,00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Dit que les problèmes du cimetière doivent être débattus en réunion Co-paroissiales entre les 3 communes ;
- Se dit favorable à une révision modérée des tarifs de concession ;
- Se dit favorable à une étude pour la réorganisation du cimetière ;
- Ne se prononce pas sur le statut des deux arbres qui concerne un problème de sécurité sur le territoire de la commune de Saint-Antoine.

Télétransmise en préfecture le 25 février 2025

Affichée le 11 février 2025

Publiée sur le site internet le 11 février 2025

#### **5. Affaires et questions diverses :**

- **Sécurité routière :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité les services de l'Etat pour l'installation d'un radar permanent au carrefour de la RD45 en bas des « Etillots ». Un radar tourelle ne pourra être installé selon la réglementation qu'en cas de démontage d'un autre radar sur le secteur. M. le Sous-préfet propose en attendant, la réinstallation d'un radar chantier.

Lors de la réunion de la commission voirie, il a été décidé, suite à l'AMO pour la sécurisation de la traversée de la RD45 et l'aménagement de voies douces de réaliser des ralentisseurs « dodanes » permanents, aménagements prioritaires. Vu la conjoncture, l'aide au financement semble compliqué. Une réunion avec le Département, la Région et les services de l'Etat permettrait de répartir les aides.

- **Urbanisme** : Le premier périmètre de protection du monument aux morts en cours avait été établi arbitrairement sans tenir compte de l'avis de la commune. L'Architecte des bâtiments de France a été sollicité pour revoir le périmètre. Un projet de révision comprenant le vieux bâti du village a été établi qui réduirait la servitude du monument. Si le nouveau périmètre s'avère plus contraignant, les habitants pourraient par contre bénéficier de subventions pour leurs travaux. Une enquête publique sera nécessaire. Il est décidé d'aller plus loin dans la procédure de révision.
- **Bois, Forêts** : Le technicien territorial ONF informe que les travaux vont débiter bientôt pour le futur sapin président sauf en cas de nouvelles chutes de neige. Six cents m3 de bois secs et scolytés ont été repérés dans le non soumis / communaux. M. Alain VAUCHOT se dit intéressé pour 30 stères de sapins sur pied. Le technicien territorial sera sollicité et une consultation auprès des habitants sera faite pour recenser les personnes intéressées. Des lots seront réalisés en conséquence, sur pied en dessous d'un diamètre de 30 cm, en grumes façonnés bord de route au-dessus de 30 cm.
- **Réseau d'eau potable** : M. DREYFUS fait le bilan de la rupture de canalisation survenu mi-janvier – perte de 15 m3 par heure durant 4 jours soit environ 1 500 m3 de perdus. L'entreprise DETCT'O dans un délai remarquable est intervenue pour détecter la fuite et l'Ets BOUCARD Mont d'Or à la suite, a procédé aux réparations. Mme MONNIER et Mme DREYFUS sont remerciés pour l'aide apportée. M. DREYFUS signale également avoir perdu une clé de vanne durant les travaux.
- **Syndicat Electrique** : Concernant le projet Tracker, Monsieur le Maire relancera le dossier auprès du SIEL.
- **Communauté de communes** : M. MUSY rend compte de la réunion de la commission Environnement déchets du 27 novembre 2024 à Mouthe. Au programme, révision du mode d'accès à la déchetterie, bilans annuels et programme de travaux futurs, augmentation de la redevance de + 5 %.. M. DREYFUS informe concernant la commission assainissement du projet de construction d'une station d'épuration à Oye-et-Pallet couvrant les communes de la rive gauche du lac qui jusqu'à présent déversaient leurs eaux usées à la STEP de Pontarlier.
- **Cadre de vie** : Le jeudi 13 février 2025 à 18 h 00 en Mairie se tiendra la signature de la convention citoyenne en présence de M. le Préfet du Doubs, M. le Sous-préfet de Pontarlier et M. le Colonel de Gendarmerie JAMES.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 37.

Vu pour être affiché le mardi 11 février 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Secrétaire de séance,**  
Olivier MUSY



**Le Maire,**  
Sébastien POPULAIRE


